

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 MARS 2022

Convocation le : 22 mars 2022

Affichage le : 29 mars 2022

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Vanessa DAUJEAN – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Didier GAULT – Monique SANGOY - Thierry VERGNAUD – Nathalie BUSSET – Gaël LAPALUS –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 28 février 2022 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 28 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame Monique SANGOY est nommée secrétaire de séance.

1) – BUDGET PRIMITIF 2022 -

Monsieur le Maire rappelle les résultats constatés sur le Compte Administratif 2021 et présente le Budget Primitif 2022 provisoire préparé avec la commission des finances et Madame MALATERRE Marie-Thérèse, Trésorière :

Section de Fonctionnement :			
Equilibre Dépenses – Recettes : 740 545 €			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Charges à caractère général :</i>	316 300 €	<i>Atténuations de charges :</i>	300 €
<i>Charges de Personnel :</i>	107 705 €	<i>Produits du domaine :</i>	5 330 €
<i>Charges de gestion courante :</i>	93 440 €	<i>Fiscalité :</i>	400 224 €
<i>Charges financières :</i>	12 000 €	<i>Dotations, D.G.F. :</i>	60 114 €
<i>Amortissements :</i>	9 484 €	<i>Locations, charges logements :</i>	84 693 €
<i>Dotations provisions :</i>	3 000 €	<i>Produits exceptionnels – dons :</i>	5 050 €
<i>Dépenses imprévues :</i>	30 000 €	<i>Report excédentaire :</i>	184 834 €
<i>Virement à l'investissement :</i>	168 516 €		
<i>Charges exceptionnelles :</i>	100 €		
Section d'Investissement :			
Equilibre Dépenses – Recettes : 507 978 €			
DEPENSES		RECETTES	
<i>Remboursement d'emprunts :</i>	80 000 €	<i>Affectation du résultat :</i>	124 343 €
<i>Dépôts et cautionnements :</i>	5 000 €	<i>F.C.T.V.A. :</i>	14 000 €
<i>Immobilisations incorporelles :</i>		<i>Subvention Région :</i>	2 635 €
<i>Travaux du SYDESL :</i>	20 500 €	<i>Subvention Département :</i>	9 000 €
<i>Equipement :</i>	226 130 €	<i>Subvention EPCI Com.Com :</i>	25 000 €
<i>Travaux :</i>	68 000 €	<i>Dépôts et cautionnements :</i>	5 000 €
<i>Dépenses imprévues :</i>	25 000 €	<i>Emprunts</i>	150 000 €
<i>Solde d'exécution reporté :</i>	83 348 €	<i>Amortissements :</i>	9 484 €
		<i>Autofinancement :</i>	168 516 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 sans modification des taux d'imposition des taxes directes locales :

Pour le foncier bâti : 15.57 % - (taux départemental : 20.08 %)

Pour le foncier non bâti : 38.02 %

2) – Projet de bâtiment : atelier municipal et C.P.I. -

A la suite du vote du Budget Primitif 2022, un emprunt de 150 000 € a été prévu pour l'acquisition du bâtiment vendu par Monsieur et Madame DESMURS. Monsieur le Maire va procéder à la consultation de plusieurs banques. Les offres seront étudiées lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire présente les devis réalisés pour le nettoyage de la toiture du bâtiment (3 200.00 €) et pour les modifications concernant le raccordement électrique du bâtiment (5 843.40 €). Ces travaux ont été inscrits au Budget Primitif 2022.

3) – Elections Présidentielles 2022 – Bureaux de vote -

En vue des prochaines élections Présidentielles qui auront lieu les dimanches 10 et 24 avril prochain, le Conseil Municipal organise les bureaux de vote pour les deux tours du scrutin.

Le bureau de vote sera installé dans la salle du Conseil Municipal de la MAIRIE.

Les nouvelles cartes électorales seront adressées à l'ensemble des électeurs avant le 1^{er} tour de scrutin.

4) – Personnel Communal -

Monsieur le Maire rappelle l'annonce qui paraît actuellement pour le recrutement d'un agent contractuel d'une durée de 3 mois en vue du surcroît de travail printanier pour l'employé communal.

5) – Travaux –

❖ Bâtiments

Monsieur le Maire présente le courrier et le devis reçus de l'Agence SOLIHA concernant la réalisation des diagnostics obligatoires pour tous les logements locatifs. Le devis s'élève à la somme de 5 888.40 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces diagnostics.

Le logement actuellement loué à l'association Cheval à Bascule ne sera pas soumis à ces diagnostics étant donné que celui-ci ne sera pas remis en location après le transfert de la MAM dans le bâtiment de l'ancienne Poste.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, précise que l'employé communal a été chargé de la réfection du mur sinistré sur le parking communal situé vers l'épicerie. L'entrée a été élargie et 3 places de stationnement supplémentaires seront aménagées au bout du parking, côté Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer la place de stationnement située en face de la sortie du parking, le long de la bibliothèque communale.

La fontaine de la place de la mairie sera nettoyée par l'employé communal.

❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, réunira la commission prochainement afin de valider le programme de voirie 2022.

6) – Courrier de Madame MICHAUD Marie-Thérèse -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame MICHAUD Marie-Thérèse concernant l'emplacement de la signalisation du hameau et le lampadaire situé sur son terrain.

Les Services de la DRI ont été contactés, le dossier est en-cours de régularisation.

7) – Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un deuxième délégué suppléant au Syndicat afin de remplacer Monsieur GUYON Jean-Christophe.

Pour rappel, les délégués titulaires sont Messieurs Robert BARRAUD et Didier GAULT, et le délégué suppléant est Monsieur BLANC Anthony.

Après en avoir délibéré, Madame Monique SANGOY est nommée déléguée suppléante.

8) – Questions diverses

✓ Course de Côte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation de la 35^{ème} Course de Côte Régionale d'Azé-Donzy le Pertuis qui se déroulera le 15 mai prochain. Une déviation sera mise en place à Blanot qui traversera la commune par la route Départementale n°487 à Bassy.

✓ Défense Incendie

Monsieur le Maire fait part de la dernière réunion du SDIS 71 concernant la défense incendie de la Commune et le recensement des points d'eau de la commune. Monsieur le Maire propose une réflexion sur la défense incendie du hameau de La Verzée.

✓ Numérisation des Archives d'Etat Civil

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Archives Multimédia concernant la numérisation des registres d'Etat Civil pour les années 2014 à 2021 d'un montant de 390 € HT soit 468 € TTC. Les années 1900 à 2013 ont été numérisées en 2014. Le Conseil Municipal donne son accord.

✓ Karaté Club du Val de Saône

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Karaté Club du Val de Saône sollicitant la location de la salle des fêtes la saison prochaine 2022-2023 afin de dispenser des cours à différents groupes (enfants à partir de 6 ans, ados et adultes) tous les mardis entre 17 H 30 et 21 H 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la location de la salle des fêtes tous les mardis soir au prix de 300 €/l'année à l'association Karaté Club du Val de Saône.

✓ Cant'Azé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du concert organisé par la Chorale Cant'Azé et le P'tit Chœur de CHAINTRE qui aura lieu à la salle événementielle de LUGNY le samedi 02 avril 2022 à 20 H 30.

✓ FOYER RURAL

Monsieur le Maire présente le courrier d'invitation reçu de l'association du FOYER RURAL pour l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 08 avril 2022 à 20 H 00 dans la salle des anciens du Foyer Rural.

✓ COJU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'Assemblée Générale du Comité de Jumelage Franco-Italien qui aura lieu le mardi 12 avril 2022 à 18 H 30 salle des anciens du Foyer Rural.

La séance est levée à 22 H 15.